

POLITIQUE EXPRESS

AGRICULTURE DRÔMOISE

Jean Besson demande le soutien de l'État à la suite des violentes tempêtes

■ Jean Besson, sénateur de la Drôme, a demandé cette semaine à ce que le département, « victime cette année d'intempéries exceptionnelles qui ont fait perdre l'essentiel de la production de fruits et de légumes », bénéficie de la solidarité nationale. « Plus de 2 000 hectares ont été touchés et 400 emplois supprimés », a-t-il précisé. Les agriculteurs ont demandé l'activation des dispositifs "calamité" et "perte de fonds". Mais une étude de la FDSEA, principal syndicat agricole de la Drôme, montre que 30 % seulement des exploitations sont assurées ! « L'État doit assumer son rôle de réassureur », a expliqué Jean Besson. Guillaume Garot, ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture, lui a répondu « qu'en l'état actuel du droit, les pertes ne sont pas indemnisables au titre des calamités agricoles car le risque est tenu pour assurable. Le gouvernement fait néanmoins tout son possible pour indemniser la perte de fonds. Ce sera chose faite si une perte de la récolte de plus de 30 % est constatée en 2013. »